



PAR LE VILLAGE DE LA JUSTICE  
10<sup>ÈME</sup> ÉDITION - 2022

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## DIRECTIONS JURIDIQUES



## Prix de l'Innovation en Management Juridique 2022 • 10<sup>ème</sup> édition

Ce dossier est à renvoyer par courriel à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr)  
ou par courrier à  
LEGI TEAM - 198 avenue de Verdun - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
**avant le 15 février 2022 minuit.**

### CONTACT :

**Ariane MALMANCHE**  
**LEGI TEAM**  
**Responsable Communication et Événementiel**  
**06 15 41 27 55**

## VOS COORDONNÉES\*

*Merci de préciser ici les informations concernant la ou les personnes référentes du projet présenté, ainsi que celle(s) qui sera(ont), le cas échéant, amenée(s) à présenter le projet en tant que finaliste (3 personnes maximum).*

Nom et prénom :

Fonction :

Société :

Mail professionnel :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

### \* Mentions RGPD

Les données collectées via ce questionnaire ne sont stockées et traitées que dans le cadre de l'organisation et du suivi du Prix (invitations aux prochaines éditions, propositions d'interview, etc.). Ces données ne sont accessibles qu'à l'équipe organisatrice (Équipe d'organisation du Prix et Rédaction de LEGI TEAM) et dans une limite de 5 ans après la candidature retenue. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données par courriel à [vieprivee@legiteam.fr](mailto:vieprivee@legiteam.fr). Pour en savoir plus sur le RGPD chez LEGI TEAM (organisatrice du Prix), rdv [ici](#).

*Merci de compléter chacune des rubriques de ce document, de remplir l'acte officiel de candidature et de renvoyer le dossier complet par courriel à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr) pour le mardi 15 février 2022, minuit, au plus tard.*

## **I. VOTRE DIRECTION JURIDIQUE ET VOTRE ENTREPRISE**

---

1. Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?

2. Votre entreprise est-elle de dimension :

Nationale

Internationale

Filiale d'un groupe international

3. Quel est l'effectif de votre entreprise en France (en nombre de salarié(e)s) ?

4. Quel est l'effectif de votre direction juridique en France (en nombre de salarié(e)s) ?

*Les questions suivantes ont pour but de présenter le projet innovant que vous souhaitez promouvoir, de le soumettre au jury et de rédiger la présentation faite sur nos médias.*

## II. VOTRE PROJET

---

1. Donnez un titre (slogan) à votre projet (10 mots grand maximum)

2. Quels sont les domaines dans lesquels vous présentez pour ce Prix ? (plusieurs réponses possibles)

Management des équipes juridiques

Knowledge Management

Communication entre juristes

Gestion du temps

Communication vers les opérationnels

Gestion des risques

Communication vers la direction générale

Gestion des budgets

Organisation de la fonction juridique

Formation des opérationnels

Management des prestataires externes

Formation des juristes

International

Autre – Précisez :

Outils informatiques, technologiques

3. À quelle(s) problématique(s) répond votre innovation ? (10 lignes maximum)

4. En quoi consiste le projet présenté pour le Prix de l'innovation (décrire la solution/produit/organisation mise en place, comment se matérialise-t-elle) ? (10 lignes maximum)

5. Quelle est la proposition de valeur (bénéfices attendus/constatés pour votre direction juridique et les personnes auxquelles elle s'adresse) ? (10 lignes maximum)

6. En quoi votre projet est-il innovant ? (5 lignes maximum)

7. Quelle a été la durée de mise en place du projet (en nombre de mois) ?

8. Combien de personnes ont participé à sa réalisation ?

9. Y-a-t-il eu un budget spécifique alloué pour cette innovation ?

Oui, si oui, quel a été le budget global :

Non

10. Avez-vous eu recours à un ou des prestataires externes pour mettre en place votre projet ?

Oui, si oui, quels types de prestataires :

Non

11. Souhaitez-vous nous communiquer d'autres informations sur votre projet ? (10 lignes maximum)

### III. RAPPEL DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

---

**Pour le Prix du Jury** : 6 directions juridiques seront sélectionnées par le Comité de sélection du Village de la Justice. Ces directions finalistes présenteront leur innovation, en présentiel<sup>1</sup>, pendant 30 minutes (15 minutes de présentation, 15 minutes de questions avec le Jury) **le 15 mars 2022** (heure de passage à confirmer), devant un jury de 6 membres, composé de directeurs juridiques et de professionnels du conseil. Le jury est présidé et animé par un membre de la Rédaction du *Village de la Justice*. Le but est de présenter en détail la genèse et les bénéfices de votre innovation.

Le Jury se réunira ensuite à huis-clos pour décerner le « **Prix du Jury** ». Le nom de l'équipe lauréate sera tenu secret jusqu'à la remise du Prix lors de la 11<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique du 23 juin 2022 ([www.journeemanagementjuridique.com](http://www.journeemanagementjuridique.com)).

Une demi-journée de tournage est prévue afin de réaliser la vidéo de présentation de votre projet et pour laquelle un « script » de présentation vous sera demandé à J-7. Le tournage est prévu pour tous les candidats à Paris, le 15 mars 2021, avant ou après le Grand Oral<sup>2</sup>.

Cette vidéo sera publiée à partir du 15 avril 2022, sur le site [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu). Elle sera accompagnée d'un texte de présentation préparé par la Rédaction du *Village de la Justice* à partir des éléments indiqués dans le dossier de candidature, afin de permettre le vote en ligne pour le Prix du Public, par les internautes. Le « **Prix du public** » sera remis lors de la 11<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique du 23 juin 2022, après clôture des votes en ligne le 10 juin 2022, sur le critère du plus grand nombre de votes obtenus.

---

<sup>1</sup> Le Grand Oral se fera en présentiel, sauf circonstances exceptionnelles (grèves des transports, mesures administratives restreignant les déplacements, conditions météorologiques exceptionnelles, etc.). Les auditions se feraient alors au cours d'un visio-événement dédié et organisé par LEGI TEAM.

<sup>2</sup> En cas d'impossibilité de se déplacer due à des circonstances exceptionnelles (grèves des transports, conditions météorologiques exceptionnelles, limitation des déplacements), le tournage pourra avoir lieu à Paris pour les entreprises situées en Île-de-France ou dans les locaux des entreprises en régions. En cas d'interdiction des déplacements par décision de l'autorité administrative, les vidéos seront alors enregistrées en visioconférence.

## IV. CANDIDATURE AU 10<sup>ÈME</sup> PRIX DE L'INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE

---

J'ai pris connaissance du Règlement du 10<sup>ème</sup> prix de l'Innovation en Management Juridique organisé par le *Village de la Justice* ci-annexé.

Communication entre juristes Si nous sommes sélectionnés, j'accepte que le projet soit présenté sur le site [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu) comme « Projet finaliste » pendant au moins 1 an, à compter du 16 mars 2022 (les informations pourront ensuite être retirées sur simple demande par courriel à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr)).

Je consens par la présente candidature, à l'utilisation du logo de l'entreprise dans laquelle j'exerce mes activités, ainsi qu'à celle des photos et vidéos des membres de l'entreprise présentant l'innovation (3 personnes maximum).

Si nous sommes sélectionnés, notre direction juridique sera présente à Paris pour une présentation au jury le 15 avril 2022 (2 heures environ, créneau à confirmer), ainsi que pour la remise des Prix le 23 juin 2022 lors de la 11<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique à Paris<sup>3</sup>.

Si nous sommes sélectionnés, notre direction juridique prendra les mesures nécessaires pour qu'un membre au moins de l'équipe participe au tournage de la vidéo de présentation.

Je m'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations de l'équipe LEGI TEAM en vue de l'élaboration des contenus éditoriaux (articles, vidéos, etc.) permettant de faire vivre le Prix de l'Innovation en Management Juridique durant et après l'événement (par ex. : retours d'expérience sur la préparation au prix, sur le déroulement de l'événement, informations sur d'éventuelles collaborations nées à l'occasion du prix, sur l'innovation juridique en général, etc.).

**Date, nom et signature :**

---

<sup>3</sup> La remise des prix se fera en présentiel, si le contexte général permet de tels déplacements. En cas de circonstances exceptionnelles (grèves des transports, mesures sanitaires restreignant les déplacements, conditions météorologiques exceptionnelles, etc.), l'annonce des lauréats se fera lors d'un visio-événement dédié et organisé par LEGI TEAM.

# ANNEXE

## RÈGLEMENT DU 10<sup>ÈME</sup> PRIX DE L'INNOVATION EN MANAGEMENT JURIDIQUE DES DIRECTIONS JURIDIQUES ORGANISÉ PAR LEGI TEAM - VILLAGE DE LA JUSTICE.

Fait le 26 novembre 2021 à Issy-les-Moulineaux

### Article 1 – Organisation du 10ème Prix de l'Innovation en Management Juridique

Le Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques est organisé par le *Village de la Justice*, [www.village-justice.com](http://www.village-justice.com), site Internet notamment dédié aux professionnels du droit et aux acteurs de l'écosystème juridique. Il a pour vocation de fournir des informations et des services concernant le management et les métiers du droit.

Le *Village de la Justice* est édité par la société LEGI TEAM, dont le siège social est situé 198 avenue de Verdun – 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

### Article 2 – Définition du Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques

**La définition de l'innovation en management juridique retenue pour le Prix du Village de la Justice est la création d'outils, de méthodes de travail, de services, de process permettant d'améliorer le management de la direction juridique.**

Il peut s'agir d'innovation dans les domaines suivants : communication interne ou externe, *knowledge management*, formation, gestion et organisation de la direction juridique (budget, temps, risques, performances...).

L'objectif du Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques est de mettre en lumière, de valoriser, de partager et de récompenser les innovations des directions juridiques dans le domaine du management en attribuant 2 prix chaque année :

- Le Prix du Jury
- Le Prix du Public.

### Article 3 – Déroulement du 10ème Prix de l'Innovation en Management Juridique des directions juridiques

Le Prix se déroule en 4 temps.

#### **1<sup>ère</sup> phase : la sélection des dossiers**

Les candidatures sont ouvertes du 1er décembre 2021 au 15 février 2022.

Le dossier de candidature est disponible sur le site consacré au Prix de l'Innovation des directions juridiques : [www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques](http://www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques).

Il doit être complété et renvoyé avant le 15 février 2022 à minuit par e-mail à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr) ou par courrier à LEGI TEAM, 198 avenue de Verdun – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à l'attention d'Ariane Malmanche.

Un e-mail de confirmation est envoyé à la réception du dossier.



Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé.

Une fois les candidatures closes, 6 dossiers maximum sont sélectionnés par le Comité de sélection du *Village de la Justice*.

Les résultats de la sélection sont communiqués par e-mail dans un délai de 10 jours maximum suivant la clôture des candidatures.

### **2<sup>ème</sup> phase : le Grand oral des finalistes**

Le Jury, composé essentiellement de directeurs juridiques et de professionnels liés à l'innovation juridique, est présidé et animé par la Rédaction du *Village de la Justice*. Il se réunit le 15 mars 2022 pour auditionner les finalistes lors d'un Grand Oral (événement non ouvert au public).

Le Grand Oral a pour objectif de présenter en détail l'innovation, sa genèse et ses bénéfices, ainsi que de permettre au Jury de poser des questions et de l'évaluer en se fondant notamment sur les critères suivants : cohérence entre les besoins initiaux et le projet mis en place, caractère innovant du projet, bénéfices pour le management de la direction juridique, impacts sur l'image et le positionnement de la direction juridique, bénéfices pour l'entreprise, qualité de la présentation orale.

La durée de l'oral est fixée à 30 minutes (15 minutes de présentation + 15 minutes de questions).

À l'issue de la journée, le Jury délibère à huis-clos et attribue le Prix du Jury. Le nom du gagnant du Prix du Jury n'est divulgué qu'à l'occasion de la remise des prix lors de la Journée du Management Juridique organisée par LEGI TEAM.

Le Jury peut, s'il le souhaite, attribuer une mention spéciale à l'une des équipes finalistes, qui ne remplit pas les critères définis pour attribuer le Prix du Jury, mais que ce dernier tient à récompenser pour la qualité de son projet.

### **3<sup>ème</sup> phase : la campagne de vote pour le Prix du Public**

Le Prix du public est attribué à l'issue d'une campagne de votes en ligne, qui a lieu du 15 avril au 10 juin 2022. Il est décerné à l'équipe finaliste ayant remporté le plus de votes.

Le nom du gagnant du Prix du Public n'est annoncé qu'au moment de la remise des prix lors de la Journée du Management Juridique organisée par LEGI TEAM.

Afin de permettre aux internautes de voter, chaque finaliste dispose d'une page de présentation sur le site [www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques](http://www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques).

Cette page comprend une courte présentation écrite de l'innovation, ainsi qu'une vidéo de trois minutes environ. Cette dernière sera réalisée lors de la journée du Grand Oral ou, en cas de circonstances exceptionnelles, à une autre occasion, en accord avec l'équipe candidate et l'équipe d'organisation du Prix.

### **4<sup>ème</sup> phase : la remise des prix**

La remise des prix consiste à dévoiler les noms des gagnants des Prix du Jury et du Public et éventuellement de la mention spéciale, à l'issue d'une table-ronde dédiée à l'innovation juridique. Elle a lieu le 23 juin 2022, lors de la 11<sup>ème</sup> Journée du Management Juridique.

### **Article 4 – Condition de participation au Prix de l'innovation en management juridique**

La participation au Prix implique l'adhésion et le respect du règlement.

Pour postuler au Prix de l'Innovation en Management Juridique, la direction juridique doit appartenir à une entreprise ayant son siège social en France, sauf admission exceptionnelle par le Comité de sélection du Prix de l'Innovation en Management Juridique.

Une direction juridique finaliste ne peut pas représenter la même innovation lors d'une édition ultérieure du Prix.

Les finalistes doivent impérativement être présents lors de la journée de Grand Oral et lors de la remise des prix. Toute absence non justifiée par la force majeure exclura de plein droit l'équipe des équipes finalistes et/ou lauréates.

#### **Article 5 – Communication relatives aux finalistes**

Les finalistes acceptent que leurs projets soient présentés sur le site [www.innovation-juridique.eu](http://www.innovation-juridique.eu) comme « Projet finaliste » pendant au moins 1 an à compter du 15 mars 2022. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande par courriel à [prix-juristes@legiteam.fr](mailto:prix-juristes@legiteam.fr).

Les finalistes acceptent que leur logo leur entreprise, les photos et vidéos des membres de l'entreprise présentant l'innovation (3 personnes maximum) soient reproduits.